



COMMUNE DE VEYSONNAZ

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Veysonnaz porte à la connaissance du public que **M. RAMONDT Rogier, Rte d'Epran 18, 1993 Veysonnaz** lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle 632, plan 3 Route de Pra 18 - 1993 Veysonnaz
Enseigne	: Café-Restaurant "La Tanière"
Prestations	: Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture:	: 09:00 à 24:00
Début de l'activité	: 01.06.2019
Employeur	: Swiss Alps Hospitality Sàrl - Rte d'Epran 18 - 1993 Veysonnaz

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'administration communale dans les trente jours dès la présente publication.

Veysonnaz, le 8 mars 2019

L'Administration communale